**FRAIS DE GARDE D’ENFANT**

Soit un contribuable dont la base imposable 33658,77 EUR. Il revendique en 2023 (exercice 2024) les frais de garde suivants :

* Pour Alicia, née le 10/10/2014 :
  + 50 EUR d’inscription au cours de danse
  + Un stage au club de natation (faisant partie de la fédération) de cinq jours pendant les vacances de Pâques : 100 EUR
  + 30 EUR de frais de garderie scolaire (60 jours de garde)
* Pour Léandra, née le 15/06/2009 :
  + 80 EUR pour des leçons de mathématiques dans une asbl agréée
  + 40 EUR pour un stage d’équitation (4 demi-journées) pendant les vacances de printemps
  + 80 EUR pour un stage linguistique organisé par la commune au mois d’août (5 jours).

Calculer ce qui est déductible, l’indiquer au code de la déclaration, et calculer la réduction d’impôt.